

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix-sept septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	17
Votants	22
dont Pouvoirs	05

Présents : Le Maire, Genoud Marc,
MM les Adjoints : S. Mercet, C. Seifert, R. Personnaz,
MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, F. Aragon, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, J. Personnaz, S. Manganelli, S. Tugler-Rossi, C. Liévin, S. Casabianca
Pouvoirs : P. Meylan donné C. Seifert, T. Eudes donné à N. Laks, M. Aragon donné à F. Aragon, Vilmint G donné à S. Pérou, S. Baud donné à M. Genoud
Absent : V. Roy
A été nommé secrétaire : F. Aragon

FINANCES- Cimetière communal : Fixation de la durée et du tarif de concession

Cette délibération annule et remplace la délibération du 29 novembre 2016

1- Fixation de la durée et du tarif de concession

L'article L2223-14 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) précise que les communes peuvent, sans toutefois être tenues d'instituer l'ensemble des catégories, accorder dans leur cimetière, des concessions temporaires pour 15 ans au plus, des concessions trentenaires, cinquantenaires ou perpétuelles.

Dans un souci de gestion plus efficiente du cimetière, il est proposé au conseil municipal de fixer la durée des concessions à 30 ans

L'article L2223-15 du CGCT prévoit quant à lui que les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal de maintenir le tarif de la concession trentenaire au prix de 200 €

2- Fixation du prix de vente des caveaux de la tranche N°8

Il a été nécessaire de réaliser dans le cimetière communal, dans le carré 3, neuf caveaux préfabriqués de deux places faisant l'objet de la tranche de travaux N°8,

Le montant total de l'opération comprenant le terrassement, l'évacuation de la terre et la pose des 9 caveaux et de leur dalle béton s'élève à la somme de 20 196 € TTC.

Chacun de ces caveaux composant la tranche de travaux N°8 pourrait être vendu au prix de 2 244 € TTC auquel il conviendrait d'ajouter le prix de la concession.

3- Fixation du prix de vente des cavurnes de la tranche de travaux 2016

Il a été nécessaire de réaliser au cimetière communal, un espace cinéraire composé de 10 cavurnes. Le montant de l'opération comprenant le terrassement, l'évacuation de la terre, la fourniture et la pose de ces 10 cavurnes s'élève au total à 5 160 € TTC.

Chacun de ces cavurnes composant la tranche de travaux 2016-10 pourrait être vendu au prix de 516 € TTC auquel il conviendra d'ajouter le prix de la concession.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal, accepté à l'unanimité de :

- Fixer la durée de la concession à 30 ans
- Fixer à compter du 1^{er} octobre 2020 le tarif de cette concession à 200 € TTC
- Fixer le prix de vente unitaire des caveaux de la tranche N°8 à la somme de 2 244 € TTC hors prix de concession
- Fixer le prix de vente unitaire des cavurnes de la tranche de travaux réalisés en 2016 somme de 516 € TTC hors prix de concession
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire.
A Beaumont, le
Le Maire,

